

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 5 DÉCEMBRE 2011

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du lundi 5 décembre 2011, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil:

Validation de l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport d'information au Grand Conseil concernant la validation de l'élection au Conseil des Etats du 23 octobre 2011. Pour rappel, suite à l'acceptation en votation populaire le 26 septembre 2010 de la modification du système électoral, cette élection a eu lieu, pour la première fois, selon le système de la représentation proportionnelle et non plus selon le système majoritaire à deux tours. Les procès-verbaux indiquent que sur 131.862 électrices et électeurs inscrits, 50.231 personnes - soit 38,09% contre 45,52% en 2007 - ont pris part au scrutin. Sur les 50.231 enveloppes déposées, 347 votes ont été déclarés nuls, ce qui correspond à un taux de 0,69% (0,61% en 2007) et 381 ne comportaient aucun nom, soit 0,76% (0,54% en 2007). Au final, ce sont ainsi 49.503 électrices et électeurs qui ont donc voté valablement. A relever encore que le taux de participation des Suissesses et Suisses de l'étranger s'est élevé à 32,19% et celui des étrangères et étrangers à 16,85%.

Contact: Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 06.

Motion Fernand Cuche "Contrat-type pour le personnel forestier": classement

Dans un rapport au Grand Conseil en réponse à la motion Fernand Cuche 92.127, du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier", le Conseil d'Etat propose le classement de ladite motion. Un contrat-type pour le personnel forestier est en effet en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010. Le 29 mars 1995, le Grand Conseil acceptait la motion de M. Fernand Cuche qui, lors des débats, avait insisté sur le fait que les conditions de travail dans le milieu forestier avaient évolué, que les risques s'étaient accrus et que la structure des entreprises forestières avait changé, cela pour expliquer qu'un contrat-type s'imposait. Le représentant du Conseil d'Etat avait accepté la motion, mais exprimé le souhait de procéder à une réflexion avec les milieux professionnels avant de présenter au Grand Conseil un état des lieux et les conclusions du Conseil d'Etat. Un groupe de travail comprenant des représentants du secteur forestier a alors été constitué pour traiter ce dossier et en 2008, le chef du Département de l'économie a mis en consultation un projet de contrat-type auprès des associations et services concernés ainsi que des communes. Le projet retravaillé a ensuite été publié dans la Feuille officielle conformément à la loi et n'a pas suscité de réactions. Convaincu de la nécessité d'améliorer les conditions de travail dans ce domaine, le Conseil d'Etat a ainsi adopté le contrat-type de travail pour le personnel forestier le 14 octobre 2009 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Contact: Sandra Zumsteg, cheffe du Service de l'emploi, tél. 032 889 68 12.

Affaires cantonales

"Le calendrier de l'Avent" à La Chaux-de-Fonds: prolongement exceptionnel d'ouverture des stands accordé

L'association Vivre La Chaux-de-Fonds organise une manifestation commerciale, "Le calendrier de l'Avent", à La Chaux-de-Fonds du 1^{er} au 24 décembre 2011. Suite à la demande du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds de prolongation d'ouverture exceptionnelle des chalets occupés par des commerçants situés sur la Place Espacité durant cette période, du lundi au vendredi de 17h à 21h, le samedi de 14h à 21h et le dimanche de 14h à 20h, le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement en faveur d'une dérogation. L'organisation de cette manifestation constitue en effet une circonstance exceptionnelle de caractère commercial ou touristique au sens de la loi sur la police du commerce (art 18) et elle a par ailleurs obtenu un préavis favorable du Syndicat UNIA.

Contact: Pierre Bonhôte, chimiste cantonal au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 6 décembre 2010